

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2020  
CONVOCATION DU 24 FEVRIER 2020**

---

**Une minute de silence est observée à la mémoire de M. FIEVET décédé le 4 mars**

**I) COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :**

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal précédent, M. le Maire fait part qu'actuellement EUROVIA procède aux réparations des plaques qui posent problème rue de Théroouanne et rue de l'église. La SADE va remplacer prochainement des plaques d'eau pluviale rue de Longhem et Chaussée Brunehaut.

20 h 30 : arrivée de M. AMMEUX

- **Maison rue de Théroouanne** : Le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon de la maison rue de Théroouanne a été réceptionné par la propriétaire.

- **Projet éolien** : la demande de rendez-vous sollicitée auprès de M. le Préfet est à ce jour sans réponse malgré la relance de M. le Maire.

Des précisions sur la constructibilité des terrains rue de Blessy sont faites suite aux interrogations de M. HENNEBELLE, absent lors du dernier conseil municipal.

Le Procès-verbal n'appelant aucune observation de l'assemblée, M. le Maire invite les élus à le signer.

**II) REGLEMENT DU CIMETIERE :**

La rédaction du règlement n'étant pas achevée, la question est reportée à un prochain conseil municipal.

Mme DEGRAVE informe l'assemblée que les huit caveaux cinéraires ont été posés et que l'un d'entre eux est déjà pourvu.

**III) RYTHMES SCOLAIRES :**

M. le Maire informe que la décision du 30 juin 2017 décidant le retour à un enseignement hebdomadaire réparti sur 4 jours arrive à son terme le 31 août 2020. Ainsi il y a lieu de délibérer à nouveau sur ce sujet. Un conseil d'école extraordinaire a eu lieu le 2 mars dernier, le maintien à une organisation du temps scolaire sur 4 jours a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de solliciter la reconduction de la dérogation de l'organisation du temps scolaire en maintenant la répartition sur 4 jours de l'enseignement hebdomadaire.

**POUR : 11 UNANIMITE**

**IV) ELECTIONS MUNICIPALES : COMPOSITION DU BUREAU ET ORGANISATION DU SCRUTIN**

Le Conseil Municipal procède à l'élaboration des permanences et à l'établissement du bureau pour les élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars prochain.

**V) QUESTIONS DIVERSES**

- **Mission s'assistance et de suivi des travaux de déplombage, désamiantage et de démolition des anciens bâtiments Unéal :**

Monsieur le Maire explique que la nécessité de recourir à une assistance dans le contrôle et le suivi des travaux de désamiantage, déplombage et de démolitions des

anciens bâtiments UNEAL. Il propose de contractualiser avec la SAS C2i Hauts-de-France sise à CUCQ. Ses missions seront :

- La représentation de la commune dans les réunions techniques relatives au chantier (lancement et démarrage des travaux, réalisation des travaux, réception des travaux)
- Le contrôle et le suivi du respect du planning
- Le contrôle et le suivi du respect des engagements contractuels tenant à la propreté, à la sécurité des riverains et à la limitation des nuisances
- Le contrôle et le suivi des engagements contractuels en matière de mesures préventives
- Le contrôle et suivi des engagements contractuels relatifs à la méthodologie de déconstruction
- La collecte et la vérification avant transmission de l'ensemble des documents administratifs destinés à la collectivité (Plan de retrait, PPSPS, BSDA, situation de travaux...)
- La vérification et la validation des situations de travaux
- L'établissement et la transmission d'un compte-rendu à chaque réunion (6 réunions)

M. le Maire propose de prendre cette assistance.

**POUR : 11 UNANIMITE**

- **Adhésion à Culture Commune** :

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion à Culture Commune, association qui a organisé en septembre dernier la SMOB.

**POUR : 11 UNANIMITE**

- M. le Maire fait part de l'invitation faite par l'harmonie-batterie municipale d'Aire-sur-la-Lys pour assister à leur spectacle musical qui aura lieu le 4 avril

- Mme RIVELON invite les élus à assister à fête de la bière qui aura lieu le dimanche 5 avril

**Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.**